

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

L'an *deux mil vingt-et-un*, le vingt-et-un octobre à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 14 octobre 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET
Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme
MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT
Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien, M. VIVIER Luc (à partir de
20h20).

ABSENTS : Mme CANOINE Justine, M. VIVIER Luc (jusqu'à 20h20)

POUVOIR : Mme CANOINE Justine donne pouvoir à M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie

=*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la
réunion du 23 septembre 2021.

Une observation de madame Anita GIROIRE, Conseillère municipale, pour la délibération
concernant une aide sociale, la délibération est trop détaillée sur la situation du bénéficiaire
de l'aide, les prochaines délibérations relatives à une aide seront succinctes).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

=*=

Ordre du jour

📁 Délibérations :

- 1- *Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel pour 2021.*
- 2- *Candidature pour le compte financier unique et adoption pour l'exercice 2023 du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires pour le budget primitif 2023.*
- 3- *Régie d'avances : modification seuil à 1000 € et ajout pour le paiement du carburant.*
- 4- *Encaissement du don de 800 € de l'Association Sport Détente, versé par Les Bons Vivants pour le compte de la Médiathèque.*
- 5- *Convention accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.*
- 6- *Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information (PPGDSI) de la communauté d'agglomération du niortais avec l'option : être un lieu d'accueil et d'information de type 1 afin de relayer les informations générales relatives à la demande sociale (remise de brochure).*
- 7- *Renouvellement de la convention missions instruction.
Echange de parcelle agricole (accord de principe).*

📁 Informations :

- *Étude de faisabilité d'un lotissement.*
- *Élection du Conseil Municipal des Enfants (résultats).*
- *Organisation de la commémoration du 11 novembre.*

📁 Comptes rendus :

- *Commission Info-Communication*

📁 Dates à fixer :

- *Réunion des Adjointes :*
 - *lundi 08 novembre 2021 à 18 h 30*
 - *mardi 16 novembre 2021 à 18 h 00*

📁 Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR 2021

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz pour 2021.

Le calcul de la redevance est fait suivant la formule : $[(0,035 \times L) + 100] \times CR$

CR = coefficient de revalorisation est de 1,27.

L = Longueur de canalisation en mètres est de 8832 m.

Le montant de cette redevance pour 2021 s'élève à 520,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le montant de la redevance annuelle de 520,00 €.**

CANDIDATURE POUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE ET ADOPTION POUR L'EXERCICE 2023 DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire proposera de délibérer pour acter la candidature de la Commune de Saint-Rémy pour le compte financier unique et l'adoption pour l'exercice 2023 du référentiel budgétaire et comptable M57 et pour la dématérialisation des documents budgétaires pour le budget primitif 2023.

Monsieur Laurent VERDON, conseiller municipal délégué en charge des Finances explique les nouvelles dispositions du Compte Financier Unique et l'application du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 pour le 1^{er} janvier 2023. Cette démarche sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mais la collectivité souhaite anticiper pour obtenir un accompagnement des services des Finances Publiques.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **acte, à l'unanimité, la candidature de la commune de Saint-Rémy, pour le compte financier unique et l'adoption pour l'exercice 2023 du référentiel budgétaire et comptable M57, pour la dématérialisation des documents budgétaires pour le budget primitif 2023 et autorise madame le Maire à viser la convention s'y rapportant.**

REGIE D'AVANCES : MODIFICATION SEUIL À 1000 € ET AJOUT POUR LE PAIEMENT DU CARBURANT

Madame le Maire propose de passer le seuil à 1 000 € au lieu de 500 € et l'ajout d'une dépense payée par la régie : carburant.

De ce fait, le seuil de la carte bancaire passera à 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de passer le seuil à 1 000 € de la régie d'avance et ajoute une dépense autorisée à savoir le carburant.**

ENCAISSEMENT DU DON DE 800 € DE L'ASSOCIATION SPORT DETENTE, VERSE PAR LES BONS VIVANTS POUR LE COMPTE DE LA MEDIATHEQUE

Madame le Maire propose de délibérer pour l'encaissement du don de 800 € versé par chèque par l'Association « Les bons vivants » pour le compte de l'Association « Sport Détente ».

Cette somme sera affectée à la Médiathèque.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'encaissement du don de 800 € versé par chèque par l'Association « Les bons vivants » pour le compte de l'Association « Sport Détente » pour l'affecter à la Médiathèque.**

-*-*-*

Monsieur Luc VIVIER entre dans la salle.

-*-*-*

CONVENTION ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Délibération reportée

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION (PPGDLSI) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AVEC L'OPTION : ETRE UN LIEU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE TYPE 1 AFIN DE RELAYER LES INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA DEMANDE SOCIALE (REMISE DE BROCHURE)

Madame le Maire propose de délibérer pour approuver le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information (PPGDLSI) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Afin d'harmoniser les pratiques des lieux d'accueil existants devant assurer le même accès à l'information, une cohérence et une équité des informations données aux demandeurs et fixer un délai maximal commun, la mise en œuvre de la « fiche-action 1 » implique les 40 communes du territoire et nécessite de définir / clarifier leur rôle selon trois options possibles :

- 1) Être un lieu d'accueil et d'information de type 1 afin de relayer les informations générales relatives à la demande sociale (remise de brochure, ...),
- 2) Être un lieu d'accueil et d'information de type 2 afin d'assurer l'accueil d'un ménage/demandeur pour lui apporter tous les renseignements nécessaires relatifs à sa démarche,
- 3) Être un lieu d'enregistrement de la demande afin d'accompagner tout demandeur dans sa démarche de demande sociale.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de choisir l'option 1 : Être un lieu d'accueil et d'information de type 1 afin de relayer les informations générales relatives à la demande sociale (remise de brochure, ...).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **Approuve la proposition de PPGDLSI de la CAN,**
- **Émet un avis favorable sur le lieu d'accueil et d'information de type 1,**

- **Autorise madame le Maire à signer si nécessaire et transmettre à la CAN, tous les documents afférents à cette démarche et à son bon déroulement.**

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MISSIONS INSTRUCTION

Madame le Maire propose de délibérer pour la mission de prestation d'assistance à instruction mise à jour des procédures liées à la réception des demandes d'autorisations d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est rappelé qu'au regard des conséquences de la réorganisation des services de l'Etat et des enjeux qui se font jour autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'échelle du territoire communautaire, la CAN a souhaité mettre en place au profit des communes une mission d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2013, les communes qui ont conventionné avec la CAN, bénéficient d'une assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le fondement de la délégation possible de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme.

Il convient de rappeler :

- Le rôle essentiel que conservent le Maire (demeurant signataire des autorisations d'urbanisme) et ses services dans la procédure d'instruction (du dépôt jusqu'à l'affichage de la décision et tout au long de l'instruction des dossiers),
- La volonté partagée de la CAN de mettre en place un service de qualité et équivalent pour l'ensemble des communes.

Les missions proposées dans le cadre des conventions vont évoluer à compter **du 1er janvier 2022**, date à laquelle toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme (AU) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Le dépôt dématérialisé reste toutefois une possibilité offerte aux usagers et non une obligation.

Le service instructeur devra quant à lui être en mesure d'assurer l'instruction dématérialisée de ces demandes. Il s'agit là d'une obligation introduite par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

Madame le Maire rappelle les missions de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Mise à disposition gratuite du logiciel Droit de Cités (DDC) et des services afférents et du Guichet numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU),
- Expertise technique ponctuelle relative au traitement d'un dossier complexe,
- Instruction des autorisations d'urbanisme génératrices de droits suivantes,
- Contrôle exceptionnel de la conformité des travaux (récolement).

En outre, la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra effectuer des récolements pour répondre à des demandes ponctuelles de la Commune.

Et les missions à la charge de la commune :

- Accueil et réception des dossiers déposés sous la forme papier ou numériquement, y compris les DIA,
- Numérisation des dossiers papiers pour leur intégration dans le logiciel DDC et pour permettre leur instruction dématérialisée,
- Renseignement du logiciel (dates de notification...),
- Suivi de chantier et récolement (hors récolement exceptionnel comme stipulé à l'article 3-1 d)),
- Transmission au contrôle de légalité,
- Transmission du dossier « taxes »,
- Classement et archivage,

- Délivrance des certificats d'urbanisme d'information.

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué, rappelle la formation donnée le matin concernant la dématérialisation du service Urbanisme.

Une présentation du guichet qui sera mis à la disposition des administrés pour les demandes (Permis de construire, Permis d'aménager, Déclaration préalable, certificat d'urbanisme ...).

Une présentation d'une réception de dossier en Mairie et le mode opératoire.

Ce service mis en place pour le 1^{er} janvier 2022, occasionnera une augmentation de la charge de travail pour l'accueil de la Mairie. La commune traitera les 2 possibilités remis des demandes à l'accueil et dépôt en ligne.

Cela nécessitera une nouvelle organisation de travail.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver la convention présentée de type A et les annexes respectives et d'autoriser madame le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la convention présentée de type A et les annexes respectives et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.**

Monsieur Éric BAILLET, 3^{ème} Adjoint, rappelle à l'assemblée, qu'à Échiré, une personne est à disposition pour accompagner le public dans le domaine du numérique. Une information sera communiquée pour définir les modalités de cette intervention.

ECHANGE DE PARCELLE AGRICOLE (ACCORD DE PRINCIPE)

Madame le Maire rappelle la rencontre faite avec les exploitants (Messieurs SAUQUET) et le notaire, pour les parcelles AA4 et ZS 20 (contenance 11 645 m²), parcelles situées dans une orientation d'aménagement en vue d'un futur lotissement. Elle présente les possibilités :

- La commune peut reprendre les terres dans un délai de 18 mois moyennant le versement d'une indemnité d'environ 4 500€ (.
- La commune peut proposer l'échange des parcelles ci-dessus énoncées par la parcelle AC 80 d'une contenance de 12 024 m². (Parcelle à attribuer)

Madame le Maire demande à l'assemblée si un accord de principe peut être donné. L'exploitant pourra récolter sa parcelle, cette dernière sera mise à disposition de la commune après la récolte. Le lotissement pourrait débiter à partir de septembre 2022.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité, un accord de principe pour cet échange.

Une délibération sera prise au prochain conseil de novembre pour acter cet accord.

INFORMATIONS :

Étude de faisabilité d'un lotissement :

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint rappelle la première réunion du 06 octobre 2021, pour l'étude de faisabilité du futur lotissement rue de Villiers. Le géomètre expert, l'architecte et l'ingénieur Eau environnement retenus, ont présenté une esquisse. Cette esquisse présente une possibilité de 17 parcelles, accompagnés d'espace vert, de haie et d'accès.

L'esquisse sera transmise aux élus par email pour commentaires et propositions.

Les membres de la Commission « Aménagement du Territoire » examineront les commentaires et propositions. Ils émettront un avis pour finaliser un projet qui sera soumis au géomètre.

La prochaine réunion avec les membres du bureau d'études est prévue mercredi 27 octobre à la Mairie.

- **Élection du Conseil Municipal des Enfants (résultats) :**

L'élection a eu lieu le 15 octobre dernier, 40 électeurs, 20 votants, 19 bulletins exprimés et un nul (bulletin sans enveloppe).

Les résultats : ont été élus avec 19 voix :

Maëlis COELHO, CM2

Bastien GUÉRIT, CM1

Élise VOISIN, CM2.

Le Conseil municipal est composé de 5 élus :

Lyla BECOURT

Maëlis COELHO

Zoé GIPTEAU

Bastien GUERIT

Élise VOISIN

- **Organisation de la commémoration du 11 novembre :**

La cérémonie est prévue à 11 heures. Madame le Maire propose d'inviter les enfants de la classe de Monsieur CHESNEAU et les élus du CME (Conseil Municipal des Enfants). Cette année, les enfants pourraient chanter la Marseillaise. Une demande sera transmise à monsieur CHESNEAU, Groupe Scolaire.

Il n'y aura pas de vin d'honneur en raison du COVID19.

COMPTE RENDUS :

- **Commission Info-Communication :**

Monsieur BAILLET 3^{ème} Adjoint rappelle les points abordés :

- Le bulletin municipal, les articles sont à remettre pour le 30 novembre 2021. La distribution sera programmée en janvier 2022.
- Le site internet : en cours
- Le marché : marché fermier en concertation

DATES :

- **Réunion d'Adjoints :**

- ◆ Lundi 08 novembre 2021 à 18 h 30 à la Mairie
- ◆ Mardi 16 novembre 2021 à 18 h 00 à la Mairie

- **Commission Affaires Scolaires, ALSH :**

- Lundi 22 novembre 2021 à 20 h 30 à la Mairie

- **Commission Culture :**

- Mercredi 10 novembre 2021 à 20 h 30 à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion intercommunale :** Monsieur BAILLET 3^{ème} Adjoint présente les résultats pour le jeu et la journée du Patrimoine. Il faut réfléchir sur le futur jeu pour 2022. La prochaine réunion prévue le 24 novembre est à Saint-Rémy à 20h30.

- **Bornage** : Rue de St-Liguairre : Date prévue le 14 décembre à 14 h.
- **Téléthon** : Monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué, informe l'assemblée de l'ouverture de la campagne de lancement du téléthon prévue le 27 octobre 2021 à partir de 20 heures, salle polyvalente, une urne sera mise en place pour recueillir les dons. Comme l'année précédente, il n'y aura pas d'animation.
- **Agriculteurs** : Monsieur Luc VIVIER, Conseiller municipal présente le souhait des agriculteurs de la commune pour l'organisation d'une réunion avec le Conseil municipal.

La séance est clôturée à 22 h 35.